

Où en est le programme de développement ?



Une centrale solaire photovoltaïque est capable de fournir l'électricité pour 50 000 ménages.
© D.R

Le programme de développement des énergies renouvelables est classé comme "priorité nationale".

Révisé en février 2015, il est censé viser, non seulement un début de basculement dans le mix énergétique du pays, quasi exclusivement issu des énergies fossiles mais la construction d'une véritable industrie du "matériau vert". Dans le même élan cette industrie du renouvelable participe d'un passage à une économie diversifiée. Dans ces conditions, l'exigence de rigueur et de disponibilité de ressources (financières et humaines) ne peut souffrir d'arbitrages de court terme ou aussi d'une gestion ou d'un management, pour être dans la lexicographie en vogue, qui reconduit les annonces de circonstance ou l'évocation de lieux communs comme l'ensoleillement exceptionnel du pays.

Le développement du secteur des énergies durables, fait de renouvelables et d'efficacité énergétique, ne peut plus être une affaire de spécialistes qui discuteraient de la faisabilité ou non de ce programme ou de chiffres qui dans certains cas obéissent à des intérêts de "petites chapelles".

Une transition énergétique d'une telle ampleur ne peut se faire sans l'implication des acteurs économiques publics et privés mais aussi sociaux dans la mesure où les citoyens sont appelés à faire des choix immédiats d'investissements domestiques dans des domaines aussi variés que le logement ou le transport. Après une période plutôt chaotique, depuis fin 2014, plusieurs mini-projets ont été lancés ou réalisés et la nécessité d'impliquer les acteurs privés est généralement admise mais la communication institutionnelle n'est pas de nature à accréditer la thèse d'une maîtrise dans l'exécution des différentes phases du plan.

La prédominance du photovoltaïque

À titre d'illustration, la partie photovoltaïque dominante (ce choix n'est d'ailleurs pas partagé par de nombreux experts qui estiment que le solaire thermique a toute sa place) comprend 13 575 MW soit plus de 50% (61%) des 22 000 envisagés en 2030. Le planning en prévoit 3 000 (4 500 pour tout le programme) entre 2015 et 2020 et le reste c'est-à-dire 10 575 entre 2012 et 2030.

Le 27 février 2016, l'ex-directeur général de Sonégaz et actuel ministre de l'Énergie déclarait que 14 centrales électriques photovoltaïques d'une capacité installée de 268 mégawatts (MW) ont été mises en service en 2015, dans les Hauts-Plateaux et le sud du pays. Le 27 avril de cette même année, le président-directeur général de Shariket Kahraba wa Taket Moutadjadida (SKTM- filiale Sonégaz)), Chaher Boulakhras, lors d'une émission de la Radio nationale Chaîne1 estimait, quant à lui, que l'Algérie produira 295 mégawatts d'électricité à partir d'énergies renouvelables dans plusieurs wilayas du pays d'ici l'été prochain sur un programme total de 350 MW à travers le pays.

C'est le même PDG de SKTM, M. Chahar Boulakhras, qui affirmait que 23 centrales électriques photovoltaïques d'une capacité de 343 mégawatts (MW) devraient être réceptionnées dans les Hauts-Plateaux et le Sud d'ici fin 2015 (Portail du CDER, 15 mai 2015). Auparavant le 15 février 2015, l'ex-ministre de l'Énergie, Salah Khebri déclarait que l'entreprise Sonelgaz gère un programme de 400 mégawatts qui est en cours de réalisation, soulignant qu'à ce jour 84 mégawatts sont déjà opérationnels et que d'ici à juin ou juillet prochains cette capacité sera portée à près de 400 mégawatts.

Devant un tel cafouillage on peut raisonnablement éprouver des craintes sur l'avancement de ce programme. Dans tous les cas de figure, l'opinion publique demande des éclaircissements sur cette partie photovoltaïque comme par exemple la prise en compte ou non des 150 MW de la centrale hydrique (solaire-gaz) de Hassi R'mel ou tout le reste du programme (éolien, géothermie, biomasse....).

Une voie à suivre ?

Par contre, et c'est peut être la bonne nouvelle, Noureddine Yassa, président du Centre de développement des énergies renouvelables (CDER) a annoncé que "les travaux de réalisation de la première centrale photovoltaïque algérienne d'une capacité de 1 MW seront 'bientôt' lancés, à la nouvelle ville de Boughezoul, au sud d'Alger, en partenariat entre le Centre de développement des énergies renouvelables (CDER) et le groupe privé Condor". Le projet bénéficie de l'accompagnement Climate Technology Centre & Network (CTCN), organe de transfert de technologie et de renforcement des capacités formation de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). L'objectif, selon M. Yassa est de permettre à l'Algérie de capitaliser l'expertise nécessaire à l'émergence d'une forte industrie du renouvelable à travers des entreprises spécialisées, tout en intégrant les compétences locales dans l'ensemble du processus d'étude et de conception. Assurément, le chemin est long...

R. S.